

Délibération n°2025_DEL_112

Objet	Finances : Compte de gestion 2024 – Exercice 2024 – Budget Annexe Eau potable
Nomenclature de l'acte	7.1 Décisions budgétaires

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de présents : 40
 Nombre de votants : 39
 Date de la convocation : 24 juin 2025

Le 30 juin à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. François RAVOIRE, Président.

Présents :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, BASTIAN Patrick, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, CHASSAGNE Eric, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, VIBERT Martine, CHAUVETET Béatrice, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, BOICHET-PASSICOS Christine, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, ABRY Michel, AUGUSTIN Laëtitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX-VILLERET Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

Absents/Excusés :

- M. DULAC Christian qui a donné pouvoir à M. DEPLANTE Serge
- M. TRUFFET Nicolas qui a donné pouvoir à MME AUGUSTIN Laëtitia
- M. VIOLLET Michaël qui a donné pouvoir à MME CHAUVETET Béatrice
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- MME GALMICHE Maude qui a donné pouvoir à MME LABORIER Edwige
- M. TAMRI M'hamed qui a donné pouvoir à M. ABRY Michel
- MME ZAMPARO Justine
- M. BLOCMAN Jean-Michel

M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : MME Marie GIVEL, Vice-présidente

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2024 du budget annexe eau potable de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Après s'être assuré que Monsieur le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2024, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2024,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2024 du budget annexe eau potable de la Communauté de Communes n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2024 du budget annexe eau potable.

Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Le Président,

François RAVOIRE

Délibération transmise en Préfecture le : 10 JUIL. 2025

Délibération publiée le : 10 JUIL. 2025